

Mag Centre, 3 juin 2015

ACCUEIL » MAG/POLITIQUE » RENSEIGNEMENT : LE PROJET DE LOI EXAMINÉ EN URGENCE AU SÉNAT

Renseignement : le projet de loi examiné en urgence au Sénat

mercredi, 3 juin 2015

[J'aime](#) [Partager](#) [3](#) [Tweet](#) [2](#) [G+](#) [1](#) [0](#) [D](#) [S](#) [★](#)

Il est inhabituel que le Premier ministre se rende en personne devant le Parlement pour présenter un projet de loi. C'est pourtant ce qui s'est produit en ce 2 juin. Manuel Valls accompagné des ministres de la Justice, de la Défense et de l'Intérieur s'est rendu au Sénat pour ouvrir la séance publique consacrée au projet de loi relatif au Renseignement qui y achève son parcours parlementaire. Il est également inhabituel que le Président de la République saisisse le Conseil constitutionnel sur les points les plus délicats comme c'est le cas avant la promulgation du texte.



C'est que cette loi concerne le droit à la vie privée et de ce fait suscite bien des craintes. Or la France est l'une des dernières démocraties occidentales à ne pas disposer d'un cadre légal cohérent et complet régissant l'action des services de renseignement. La loi en vigueur remonte à 1991 et porte sur le secret des correspondances, antérieure à la généralisation du net et donc plus adaptée.

Certes en 2007 une délégation parlementaire de contrôle a été créée (DPR), dont le sénateur du Loiret, Jean-Pierre Sueur, fut président en 2013, laquelle a su créer des liens de confiance avec les six services qui constituent le renseignement français.